



AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire tenue le 8 avril 2014, le conseil de l'arrondissement a adopté le Règlement **AO-257** intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement sur la procédure des séances du conseil (AO-1)* ».

L'objet dudit règlement est de limiter à trois interventions les questions des citoyens portant sur un même sujet.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

DONNÉ à Outremont, ce 24 avril 2014.

Marie-France Paquet, avocate
Secrétaire de l'arrondissement

